



Le 8 novembre 2018

Pour publication immédiate

QUÉBECOR INC. ANNONCE SES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE 2018

Montréal (Québec) – Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») communique aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le troisième trimestre 2018. Québecor consolide les résultats financiers de sa filiale Québecor Média inc. (« Québecor Média »), qu'elle détient en propriété exclusive depuis le 22 juin 2018.

Faits saillants du troisième trimestre 2018

- Revenus de 1,06 G\$ au troisième trimestre 2018, en hausse de 17,6 M\$ (1,7 %) par rapport à la même période de 2017.
- BAIIA ajusté¹ de 465,4 M\$, en hausse de 33,4 M\$ (7,7 %).
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 186,7 M\$ au troisième trimestre 2018 (0,80 \$ par action de base), contre 178,4 M\$ (0,74 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 8,3 M\$ (0,06 \$ par action de base).
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies² de 142,0 M\$ (0,61 \$ par action de base) au troisième trimestre 2018, contre 103,7 M\$ (0,43 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 38,3 M\$ (0,18 \$ par action de base), ou de 36,9 %.
- Au troisième trimestre 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 30,2 M\$ (3,6 %) de ses revenus et de 35,6 M\$ (9,1 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron ltée (« Vidéotron ») au troisième trimestre 2018 en téléphonie mobile (18,8 M\$ ou 15,7 %), en accès Internet (11,3 M\$ ou 4,3 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (1,8 M\$ ou 17,8 %).
- Facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU ») totale³ de Vidéotron de 49,70 \$ au troisième trimestre 2018, contre 48,50 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,20 \$ (2,5 %). La FMPU mobile a atteint 54,28 \$ au troisième trimestre 2018, contre 53,34 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,94 \$ (1,8 %).
- Augmentation nette de 56 500 unités génératrices de revenus (« UGR »)³ (0,9 %) au troisième trimestre 2018, dont 41 500 lignes (3,8 %) en téléphonie mobile, 23 400 clients (1,4 %) à l'accès Internet par câble et 11 000 clients (2,8 %) à Club illico.
- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions subalternes comportant droit de vote (« actions catégorie B ») aux porteurs le 12 octobre 2018.
- Le 16 octobre 2018, Québecor a annoncé que Manon Brouillette quittera ses fonctions de présidente et chef de la direction de Vidéotron le 31 décembre 2018, pour des raisons personnelles. La candidature de madame Brouillette sera soumise au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Société en 2019 pour devenir administratrice de Québecor.

¹ Voir « Définitions – BAIIA ajusté »

² Voir « Définitions – Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies »

³ Voir « Définitions – Indicateurs clés de rendement »

« Québecor a de nouveau généré un solide rendement financier lors du troisième trimestre 2018, propulsé une fois de plus par les excellents résultats de Vidéotron », a commenté Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor. « De plus, Québecor a enregistré une hausse de 38,3 M\$, ou de 36,9 %, de son bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, reflétant la hausse de notre participation aux résultats de Québecor Média, devenue filiale en propriété exclusive depuis le 22 juin 2018, combinée à la hausse de la rentabilité de Vidéotron. Nous visons constamment à demeurer à l'avant-plan des tendances et des innovations technologiques afin de nous positionner pour l'avenir. Ainsi, nous venons de lancer QUB radio, notre première radio numérique qui marque une nouvelle ère dans la radio québécoise et qui confirme notre statut parmi les chefs de file dans les médias numériques au Canada. QUB radio est d'ores et déjà un franc succès avec plus de 100 000 téléchargements près de deux semaines seulement après son lancement. De plus, Québecor a acquis LC Média inc., propriétaire du *Guide de l'auto*, une référence incontournable en matière de contenu automobile, qui a réussi sa transformation numérique, comme en témoignent les 1 500 000 visiteurs uniques qui consultent chaque mois ses sites Internet *guideautoweb.com* et *carguideweb.com*. Ces deux nouveaux piliers s'ajoutent ainsi à notre projet numérique et viennent bonifier notre stratégie de convergence », a précisé Pierre Karl Péladeau.

« Nos services de téléphonie mobile et d'accès Internet ont affiché des hausses respectives de 130 400 lignes, ou 13,2 %, et de 43 400 lignes, ou 2,6 %, pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018 », a indiqué Manon Brouillette, présidente et chef de la direction de Vidéotron. « Ces résultats probants mettent en lumière notre habileté à nous démarquer dans un marché concurrentiel ainsi qu'à offrir des produits et des services qui tiennent compte de l'évolution rapide des habitudes de consommation des clients. Dans cette optique, nous avons lancé Fizz au cours du troisième trimestre 2018, soit un nouveau fournisseur mobile et Internet, dont l'expérience entièrement numérique et axée sur la simplicité et l'autonomie, propose à ses membres des forfaits avantageux. Cette proposition innovante vise à accroître la pénétration du marché parmi les natifs numériques ainsi que chez les nouveaux utilisateurs mobiles. Soulignons d'ailleurs que le nombre total de lignes à notre service de téléphonie mobile surpassera celui de notre service de téléphonie par câble, et ce, dès le quatrième trimestre 2018, ce qui confirme le succès de notre stratégie et démontre, une fois de plus, notre très grande capacité à nous réinventer. Nous poursuivons de même nos investissements dans le développement de notre plateforme Helix, basée sur la plateforme XFINITY X1 de notre partenaire Comcast Corporation. Helix offrira une technologie innovante et intégrée, complice des consommateurs et de leur vie connectée. Cette proposition s'articulera autour de la commande vocale et proposera, entre autres, un Wi-Fi plus intelligent, une expérience télé évoluée soutenue par la technologie IP, ainsi qu'une toute nouvelle gamme de produits et de services de domotique. »

« Le succès de Vidéotron et son positionnement dans le marché ne se démentent pas, comme le démontre, notamment, notre présence comme partenaire depuis 2016 dans le Laboratoire à ciel ouvert de la vie intelligente, au cœur du Quartier de l'innovation de Montréal. Ce dernier développe de nombreux projets novateurs tout en étant désormais reconnu par le gouvernement du Québec comme Centre d'excellence en réseau évolué de prochaine génération et d'Internet des objets », a précisé Manon Brouillette. « De plus, signe que nos efforts déployés afin de répondre aux besoins de notre jeune clientèle portent ses fruits, Vidéotron a été nommée l'entreprise la plus « cool » dans le secteur des télécommunications, selon les jeunes Québécois âgés de 13 à 34 ans lors de la première édition de l'étude *Jeunesse* de la firme Léger. »

« Véritable chef de file québécois en service de vidéo sur demande par abonnement, Club illico vient de célébrer ses cinq ans et en a profité pour annoncer la venue, dans les prochains mois, de neuf séries originales et d'une vingtaine d'acquisitions exclusives. Le succès de Club illico est incontestable avec plus de 350 millions de visionnements depuis son lancement. Club illico a d'ailleurs généré des revenus en hausse de 17,8 % au cours du troisième trimestre 2018 », a indiqué Manon Brouillette.

« Le BAIIA ajusté de Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a connu un recul au troisième trimestre 2018, qui s'explique principalement par une baisse des revenus publicitaires et des revenus de location de studios et d'équipements », a commenté France Lauzière, présidente et chef de la direction de Groupe TVA. « Les mesures de réduction de coûts d'exploitation mises en place au cours des derniers trimestres n'ont pas permis de contrebalancer entièrement l'impact de la baisse de revenus. Par ailleurs, les parts de marché de Groupe TVA ont augmenté de 1,0 part par rapport à la période correspondante de 2017. Cette croissance est due à la bonne performance des chaînes spécialisées, notamment la chaîne LCN qui a réalisé un important gain de 0,7 part. La soirée électorale *Québec 2018* diffusée à TVA et à LCN a rejoint jusqu'à 2,1 millions de téléspectateurs, ce qui représente un record en termes de cotes d'écoute », a conclu France Lauzière.

« La pierre angulaire au cœur de toutes nos stratégies et initiatives d'affaires demeure le client. Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour lui offrir les meilleurs produits et services afin de surpasser ses attentes, de manière à nous positionner pour une croissance durable et à générer du rendement pour le bénéfice de nos actionnaires », a ajouté Pierre Karl Péladeau.

« Finalement, je tiens à remercier sincèrement Manon Brouillette pour son apport considérable au succès de Vidéotron au cours des 14 dernières années, tout comme son implication au plan d'affaires de Québecor. Manon est une bâtisseuse dotée d'une vision stratégique hors du commun et qui a également su mettre en place une équipe exceptionnelle autour d'elle. Je suis emballé à l'idée que Québecor puisse continuer de bénéficier de sa grande expertise à titre d'administratrice de la Société », a conclu Pierre Karl Péladeau.

Tableau 1**Faits saillants financiers des troisièmes trimestres de Québecor – 2014 à 2018**

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action de base)

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus	1 058,2	1 040,6	1 017,7	981,1	897,9
BAlIA ajusté	465,4	432,0	415,1	404,4	373,9
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	186,7	173,6	6,8	94,3	16,4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	186,7	178,4	6,8	92,4	51,7
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	142,0	103,7	98,3	81,3	64,7
Par action de base :					
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	0,80	0,72	0,03	0,38	0,07
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,80	0,74	0,03	0,38	0,21
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	0,61	0,43	0,40	0,33	0,26

Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de l'IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés résumés de Québecor du troisième trimestre 2018 et dans la section « Modifications de conventions comptables » du rapport de gestion de Québecor pour la même période. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les mesures non normalisées excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Définitions » de ce communiqué.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les données redressées des revenus et du BAlIA ajusté par secteur pour les huit derniers trimestres, reflétant l'application rétroactive de l'IFRS 15.

Tableau 2**Revenus des secteurs de Québec pour les huit derniers trimestres**

(en millions de dollars canadiens)

	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016
Télécommunications	859,8 \$	847,2 \$	823,4 \$	846,3 \$	829,6 \$	826,6 \$	805,0 \$	822,4 \$
Média	170,9	186,5	173,2	199,5	186,8	199,5	184,1	222,2
Sports et divertissement	54,5	36,9	37,2	50,3	56,7	36,0	38,3	54,1
Siège social et intersectoriels	(27,0)	(27,1)	(27,1)	(32,0)	(32,5)	(23,5)	(25,9)	(31,1)
Total	1 058,2 \$	1 043,5 \$	1 006,7 \$	1 064,1 \$	1 040,6 \$	1 038,6 \$	1 001,5 \$	1 067,6 \$

Tableau 3**BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) des secteurs de Québec pour les huit derniers trimestres**

(en millions de dollars canadiens)

	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016
Télécommunications	425,8 \$	422,6 \$	410,5 \$	396,9 \$	390,2 \$	397,8 \$	383,9 \$	385,9 \$
Média	29,6	(0,7)	(1,1)	22,4	35,7	13,4	(2,2)	25,0
Sports et divertissement	7,2	(2,0)	(2,1)	2,3	8,3	(3,6)	(0,8)	(1,3)
Siège social	2,8	(2,8)	0,1	(1,6)	(2,2)	(3,3)	(9,0)	1,0
Total	465,4 \$	417,1 \$	407,4 \$	420,0 \$	432,0 \$	404,3 \$	371,9 \$	410,6 \$

Modifications aux indicateurs clés de rendement

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure FMPU. Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent communiqué. Une définition de l'UGR, auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs à la nature et au calcul de cette mesure.

Le tableau 4 présente la nouvelle mesure FMPU des activités mobiles et de toutes les activités combinées pour les huit derniers trimestres.

Tableau 4**FMPU de Vidéotron pour les huit derniers trimestres**

(en dollars canadiens)

	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016
FMPU mobile	54,28 \$	53,70 \$	53,25 \$	53,56 \$	53,34 \$	53,32 \$	52,64 \$	51,96 \$
FMPU totale	49,70 \$	49,68 \$	48,82 \$	48,90 \$	48,50 \$	48,12 \$	47,41 \$	47,49 \$

Comparaison des troisièmes trimestres 2018 et 2017

Revenus de 1,06 G\$, en hausse de 17,6 M\$ (1,7 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (30,2 M\$ ou 3,6 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (15,9 M\$ ou -8,5 %) et Sports et divertissement (2,2 M\$ ou -3,9 %).

BAIIA ajusté de 465,4 M\$, en hausse de 33,4 M\$ (7,7 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (35,6 M\$ ou 9,1 % du BAIIA ajusté du secteur) et écart favorable au siège social (5,0 M\$) expliqué, dans ce dernier cas, par une baisse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (6,1 M\$ ou -17,1 %) et Sports et divertissement (1,1 M\$ ou -13,3 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec Média a entraîné un écart favorable de 1,0 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au troisième trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québec ont entraîné un écart favorable de 3,0 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au troisième trimestre 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 186,7 M\$ au troisième trimestre 2018 (0,80 \$ par action de base), contre 178,4 M\$ (0,74 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 8,3 M\$ (0,06 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - un écart favorable de 134,7 M\$ relativement aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 134,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'écart favorable de 50,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - l'écart favorable de 43,5 M\$ lié à la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs ;
 - la hausse de 33,4 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - la diminution de 17,8 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - le gain de 243,1 M\$ sur la vente d'une licence de spectre comptabilisé au troisième trimestre 2017, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse des frais financiers de 9,2 M\$;
 - l'écart défavorable de 6,9 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
 - la hausse de 6,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - l'écart défavorable de 5,9 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 142,0 M\$ (0,61 \$ par action de base) au troisième trimestre 2018, contre 103,7 M\$ (0,43 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 38,3 M\$ (0,18 \$ par action de base), ou de 36,9 %.

Comparaison des neuf premiers mois de 2018 et de 2017

Revenus de 3,11 G\$, en hausse de 27,7 M\$ (0,9 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (69,2 M\$ ou 2,8 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (39,8 M\$ ou -7,0 %) et Sports et divertissement (2,4 M\$ ou -1,8 %).

BAIIA ajusté de 1,29 G\$, en hausse de 81,7 M\$ (6,8 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (87,0 M\$ ou 7,4 % du BAIIA ajusté du secteur). Écart favorable au siège social (14,6 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (19,1 M\$ ou -40,7 %) et Sports et divertissement (0,8 M\$ ou -20,5 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 2,0 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 4,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au cours des neuf premiers mois de 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 284,7 M\$ (1,22 \$ par action de base) pour les neuf premiers mois de 2018, contre 320,1 M\$ (1,32 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une baisse de 35,4 M\$ (0,10 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé au cours des neuf premiers mois de 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 23,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - L'écart défavorable de 14,8 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
 - l'écart défavorable de 14,3 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - la hausse de 7,9 M\$ des frais financiers ;
 - l'augmentation de 7,5 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.
- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - un écart favorable de 141,0 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 140,6 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 81,7 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 81,5 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - l'écart favorable de 43,8 M\$ de la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs ;
 - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 337,8 M\$ (1,44 \$ par action de base) pour les neuf premiers mois de 2018, contre 267,2 M\$ (1,10 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 70,6 M\$ (0,34 \$ par action de base), ou de 26,4 %.

Opérations financières

- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débentures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débentures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débentures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018.

Programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5,0 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2018. Les rachats pourront être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 août 2018, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 août 2018 d'un régime automatique d'achat d'actions (« le régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société pouvait demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats ont été établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats ont été effectués à la discrétion de la direction de la Société. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 15 août 2018 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Société a racheté et annulé 7 535 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 186,3 M\$ (3 083 000 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 66,9 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2017). L'excédent de 171,9 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (61,1 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2017).

Au cours des neuf premiers mois de 2018, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$. À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Dividendes

Le 7 novembre 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 18 décembre 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 23 novembre 2018. Ce dividende est désigné à titre de dividende déterminé conformément au paragraphe 89(14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial.

Information financière détaillée

Pour une analyse détaillée des résultats du troisième trimestre 2018 de Québecor, le lecteur peut consulter le rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de Québecor disponibles sur son site à l'adresse <www.quebecor.com/fr/rapports_trimestriels_quebecor_inc> ou par l'intermédiaire des services de dépôt SEDAR à <www.sedar.com>.

Téléconférence des investisseurs et diffusion sur Internet

Le 8 novembre 2018, à 11 h (HNE), aura lieu une téléconférence sur les résultats de Québecor pour le troisième trimestre 2018, avec une période de questions réservée aux analystes financiers. On peut y accéder en composant le 1 877 293-8052, code d'accès pour les participants 48006#. Une version enregistrée, en anglais seulement, sera disponible par la suite en composant le 1 877 293-8133, numéro de conférence 1238573 et code d'accès pour les participants 48006#, entre les 8 novembre 2018 et 9 février 2019. De plus, la téléconférence sera diffusée en direct sur le site Internet de Québecor à l'adresse <www.quebecor.com/fr/content/conference-telephonique>. Il y a lieu de s'assurer de disposer d'un logiciel adéquat avant d'écouter la téléconférence. L'adresse Internet indiquée ci-dessus comprend des directives ainsi qu'un lien direct pour le téléchargement gratuit du logiciel choisi.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Québecor dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité (y compris les fluctuations saisonnières des commandes de clients), les risques d'exploitation (y compris la variation de la demande des clients pour les produits de Québecor et les mesures relatives à l'établissement des prix instaurés par des concurrents), les nouveaux concurrents et la capacité à conserver les clients actuels de Québecor et à en attirer de nouveaux, les risques liés à la fragmentation du marché de la publicité, les risques liés aux couvertures d'assurances, les risques associés à l'investissement en capital (y compris les risques liés au développement technologique, à la disponibilité et aux bris des équipements), les risques environnementaux, les risques liés à la cybersécurité et au maintien de la protection des renseignements personnels, les risques associés aux conventions collectives, le risque de crédit, les risques financiers, les risques liés à l'endettement, les risques de fluctuation de taux d'intérêt, les risques de change, les risques associés aux lois et à la réglementation gouvernementale, les risques liés aux changements dans la législation fiscale et la fluctuation générale de la conjoncture politique et économique. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de Québecor et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par Québecor et qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les projections de Québecor au 8 novembre 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. Québecor décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents

Québecor (TSX: QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : <www.quebecor.com>

Suivez-nous sur Twitter : <www.twitter.com/Quebecor>

– 30 –

Source :

Jean-François Pruneau
Vice-président principal et chef de la direction financière
Québecor inc. et Québecor Média inc.
jean-francois.pruneau@quebecor.com
514 380-4144

Renseignements :

Direction des communications
Québecor inc. et Québecor Média inc.
medias@quebecor.com
514 380-4572

DÉFINITIONS

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et de 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 15.

BAIIA ajusté (auparavant « Bénéfice d'exploitation ajusté »)

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité. En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 5 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 5

Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :								
Télécommunications	\$ 425,8	\$ 390,2	\$ 1 258,9	\$ 1 171,9	\$ 415,1	\$ 379,3	\$ 1 252,8	\$ 1 145,2
Média	29,6	35,7	27,8	46,9	29,6	35,7	27,8	46,9
Sports et divertissement	7,2	8,3	3,1	3,9	7,2	8,3	3,1	3,9
Siège social	2,8	(2,2)	0,1	(14,5)	2,8	(2,2)	0,1	(14,5)
	465,4	432,0	1 289,9	1 208,2	454,7	421,1	1 283,8	1 181,5
Amortissement	(181,8)	(175,2)	(541,9)	(518,3)	(181,8)	(175,2)	(541,9)	(518,3)
Frais financiers	(84,7)	(75,5)	(239,4)	(231,5)	(84,7)	(75,5)	(239,4)	(231,5)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)
Gain sur vente de licences de spectre	–	243,1	–	330,9	–	243,1	–	330,9
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	–	(43,5)	–	(43,8)	–	(43,5)	–	(43,8)
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice	(48,8)	(66,6)	(116,4)	(108,9)	(48,8)	(66,6)	(116,4)	(108,9)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	5,9	–	14,3	–	5,9	–	14,3
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	10,7	10,9	6,1	26,7
Bénéfice net	\$ 191,0	\$ 233,3	\$ 319,4	\$ 436,3	\$ 191,0	\$ 233,3	\$ 319,4	\$ 436,3

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 6 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 6

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les		Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	30 septembre		30 septembre		30 septembre		30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	\$ 142,0	\$ 103,7	\$ 337,8	\$ 267,2	\$ 134,2	\$ 97,2	\$ 332,5	\$ 251,2
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)
Gain sur vente de licences de spectre	–	243,1	–	330,9	–	243,1	–	330,9
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	–	(43,5)	–	(43,8)	–	(43,5)	–	(43,8)
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ³	3,4	(19,3)	17,9	13,1	3,4	(19,3)	17,9	13,1
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	0,4	(23,5)	1,8	(44,3)	0,4	(23,5)	1,8	(44,3)
Activités abandonnées	–	4,8	–	11,6	–	4,8	–	11,6
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	7,8	6,5	5,3	16,0
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	\$ 186,7	\$ 178,4	\$ 284,7	\$ 320,1	\$ 186,7	\$ 178,4	\$ 284,7	\$ 320,1

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

³ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)
(non audités)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017 (retraités)	2018	2017 (retraités)
Revenus	1 058,2	1 040,6	3 108,4	3 080,7
Coûts liés au personnel	163,7	170,7	526,1	539,8
Achats de biens et services	429,1	437,9	1 292,4	1 332,7
Amortissement	181,8	175,2	541,9	518,3
Frais financiers	84,7	75,5	239,4	231,5
(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(54,5)	80,2	50,7	191,7
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	13,6	6,7	22,1	7,3
Gain sur vente de licences de spectre	-	(243,1)	-	(330,9)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	-	43,5	-	43,8
Perte sur refinancement de dettes	-	-	-	15,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	239,8	294,0	435,8	530,9
Impôts sur le bénéfice (recouvrement) :				
Exigibles	50,5	2,4	153,2	14,5
Différés	(1,7)	64,2	(36,8)	94,4
	48,8	66,6	116,4	108,9
Bénéfice lié aux activités poursuivies	191,0	227,4	319,4	422,0
Bénéfice lié aux activités abandonnées	-	5,9	-	14,3
Bénéfice net	191,0	233,3	319,4	436,3
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux				
Actionnaires	186,7	173,6	284,7	308,5
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	53,8	34,7	113,5
Bénéfice net attribuable aux	186,7	178,4	284,7	320,1
Actionnaires	186,7	178,4	284,7	320,1
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	54,9	34,7	116,2
Résultat par action attribuable aux actionnaires				
De base :				
Tiré des activités poursuivies	0,80	0,72	1,22	1,27
Tiré des activités abandonnées	-	0,02	-	0,05
Bénéfice net	0,80	0,74	1,22	1,32
Dilué :				
Tiré des activités poursuivies	0,50	0,72	1,18	1,27
Tiré des activités abandonnées	-	0,02	-	0,05
Bénéfice net	0,50	0,74	1,18	1,32
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	232,8	241,4	234,1	242,5
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	268,8	241,8	240,0	242,8

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	30 septembre		30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
		(retraités)		(retraités)
Bénéfice lié aux activités poursuivies	191,0	\$ 227,4	\$ 319,4	\$ 422,0
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :				
Éléments pouvant être reclassés aux résultats :				
Couvertures de flux de trésorerie :				
(Perte) gain sur évaluation des instruments financiers dérivés	(0,4)	35,8	(44,8)	63,8
Impôts différés	3,0	0,5	5,1	25,5
	2,6	36,3	(39,7)	89,3
Résultat global lié aux activités poursuivies	193,6	263,7	279,7	511,3
Bénéfice lié aux activités abandonnées	-	5,9	-	14,3
Résultat global	193,6	\$ 269,6	\$ 279,7	\$ 525,6
Résultat global lié aux activités poursuivies attribuable aux				
Actionnaires	189,3	\$ 203,1	\$ 252,6	\$ 381,1
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	60,6	27,1	130,2
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires	189,3	\$ 207,9	\$ 252,6	\$ 392,7
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	61,7	27,1	132,9

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Trois mois terminés le 30 septembre 2018

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	859,8	\$ 170,9	\$ 54,5	\$ (27,0)	\$ 1 058,2
Coûts liés au personnel	91,9	54,7	10,1	7,0	163,7
Achats de biens et services	342,1	86,6	37,2	(36,8)	429,1
BAlIA ajusté ¹	425,8	29,6	7,2	2,8	465,4
Amortissement					181,8
Frais financiers					84,7
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers					(54,5)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					13,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					239,8
Acquisitions d'immobilisations	129,8	\$ 8,2	\$ 0,2	\$ 0,7	\$ 138,9
Acquisitions d'actifs incorporels	29,1	1,1	0,9	0,7	31,8

Trois mois terminés le 30 septembre 2017
(retraités)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	829,6	\$ 186,8	\$ 56,7	\$ (32,5)	\$ 1 040,6
Coûts liés au personnel	92,7	56,0	9,7	12,3	170,7
Achats de biens et services	346,7	95,1	38,7	(42,6)	437,9
BAlIA ajusté ¹	390,2	35,7	8,3	(2,2)	432,0
Amortissement					175,2
Frais financiers					75,5
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					80,2
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					6,7
Gain sur vente de licences de spectre					(243,1)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs					43,5
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					294,0
Acquisitions d'immobilisations	132,9	\$ 9,3	\$ 0,3	\$ -	\$ 142,5
Acquisitions d'actifs incorporels	28,6	0,5	0,9	0,5	30,5

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Neuf mois terminés le 30 septembre 2018

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	2 530,4	\$ 530,6	\$ 128,6	\$ (81,2)	\$ 3 108,4
Coûts liés au personnel	291,7	176,9	29,5	28,0	526,1
Achats de biens et services	979,8	325,9	96,0	(109,3)	1 292,4
BAIIA ajusté ¹	1 258,9	27,8	3,1	0,1	1 289,9
Amortissement					541,9
Frais financiers					239,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					50,7
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					22,1
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					435,8
Acquisitions d'immobilisations	392,3	\$ 18,8	\$ 0,7	\$ 6,1	\$ 417,9
Acquisitions d'actifs incorporels	120,7	3,6	2,7	0,3	127,3

Neuf mois terminés le 30 septembre 2017
(retraités)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	2 461,2	\$ 570,4	\$ 131,0	\$ (81,9)	\$ 3 080,7
Coûts liés au personnel	291,6	176,8	28,4	43,0	539,8
Achats de biens et services	997,7	346,7	98,7	(110,4)	1 332,7
BAIIA ajusté ¹	1 171,9	46,9	3,9	(14,5)	1 208,2
Amortissement					518,3
Frais financiers					231,5
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					191,7
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					7,3
Gain sur vente de licences de spectre					(330,9)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs					43,8
Perte sur refinancement de dettes					15,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					530,9
Acquisitions d'immobilisations	441,9	\$ 22,0	\$ 0,9	\$ 0,4	\$ 465,2
Acquisitions d'actifs incorporels	87,0	2,6	2,5	1,5	93,6

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est définie comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées.

QUÉBECOR INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au 31 décembre 2016, tel que présenté précédemment	323,3	\$ 2,3	\$ 235,7	\$ (106,1)	\$ 392,0	\$ 847,2
Modifications de conventions comptables	-	-	143,7	-	33,6	177,3
Solde au 31 décembre 2016, retraité	323,3	2,3	379,4	(106,1)	425,6	1 024,5
Bénéfice net	-	-	320,1	-	116,2	436,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	72,6	16,7	89,3
Émission d'actions catégorie B	1,1	1,2	-	-	-	2,3
Dividendes ou distributions	-	-	(18,8)	-	(14,1)	(32,9)
Rachat d'actions catégorie B	(5,8)	-	(61,1)	-	-	(66,9)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(25,7)	(0,4)	(17,8)	(43,9)
Solde au 30 septembre 2017	318,6	3,5	593,9	(33,9)	526,6	1 408,7
Bénéfice net	-	-	70,4	-	22,0	92,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(16,8)	(3,6)	(20,4)
Dividendes ou distributions	-	-	(6,5)	-	(4,6)	(11,1)
Rachat d'actions catégorie B	(4,7)	-	(55,9)	-	-	(60,6)
Solde au 31 décembre 2017	313,9	3,5	601,9	(50,7)	540,4	1 409,0
Bénéfice net	-	-	284,7	-	34,7	319,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(32,1)	(7,6)	(39,7)
Émission d'actions catégorie B	1,3	1,2	-	-	-	2,5
Dividendes ou distributions	-	-	(32,1)	-	(9,4)	(41,5)
Rachat d'actions catégorie B	(14,4)	-	(171,9)	-	-	(186,3)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1 198,2)	(19,2)	(472,6)	(1 690,0)
Solde au 30 septembre 2018	300,8	\$ 4,7	\$ (515,6)	\$ (102,0)	\$ 85,5	\$ (226,6)

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017 (retraités)	2018	2017 (retraités)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice lié aux activités poursuivies	191,0	\$ 227,4	\$ 319,4	\$ 422,0
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	155,3	148,5	463,5	440,5
Amortissements des actifs incorporels	26,5	26,7	78,4	77,8
(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(54,5)	80,2	50,7	191,7
Gain sur vente de licences de spectre	-	(243,1)	-	(330,9)
Restructuration des activités d'exploitation et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	14,9	43,5	14,9	43,8
Perte sur refinancement de dettes	-	-	-	15,6
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	1,8	1,8	5,3	5,3
Impôts différés	(1,7)	64,2	(36,8)	94,4
Autres	(2,6)	(0,4)	(4,2)	2,5
	330,7	348,8	891,2	962,7
Variation nette hors caisse liée aux activités d'exploitation	127,0	33,7	188,9	(100,0)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	457,7	382,5	1 080,1	862,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	(43,9)	(1 540,0)	(43,9)
Acquisitions d'entreprises	(5,8)	-	(7,2)	(5,8)
Acquisitions d'immobilisations	(138,9)	(142,5)	(417,9)	(465,2)
Acquisitions d'actifs incorporels	(31,8)	(30,5)	(127,3)	(93,6)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	4,7	432,7	6,4	618,0
Autres	(0,2)	(4,5)	(1,2)	(4,7)
Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités d'investissement poursuivies	(172,0)	211,3	(2 087,2)	4,8
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Variation nette des emprunts bancaires	(5,6)	(7,5)	20,9	(18,9)
Variation nette des facilités de crédit renouvelable	(94,2)	92,9	546,3	(90,6)
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	-	49,8	-	844,3
Remboursement de la dette à long terme	(3,6)	(32,7)	(16,4)	(686,5)
Remboursement des débentures convertibles	(86,5)	(95,2)	(158,4)	(95,2)
Règlement de contrats de couverture	-	-	(0,8)	(3,2)
Émission d'actions catégorie B	-	1,1	1,3	1,1
Rachat d'actions catégorie B	(68,3)	(37,6)	(186,3)	(66,9)
Dividendes	(12,8)	(6,7)	(32,1)	(18,8)
Dividendes ou distributions payés à des participations ne donnant pas le contrôle	-	(4,6)	(9,4)	(14,1)
Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités de financement poursuivies	(271,0)	(40,5)	165,1	(148,8)
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant des activités poursuivies	14,7	553,3	(842,0)	718,7
Flux de trésorerie utilisés pour les activités abandonnées	-	(0,3)	-	(0,6)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	8,2	187,4	864,9	22,3
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	22,9	\$ 740,4	\$ 22,9	\$ 740,4
Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit				
Espèces	22,0	\$ 738,7	\$ 22,0	\$ 738,7
Quasi-espèces	0,9	1,7	0,9	1,7
	22,9	\$ 740,4	\$ 22,9	\$ 740,4
Intérêts et impôts présentés dans les activités d'exploitation				
Intérêts payés en espèces	47,1	\$ 40,8	\$ 199,6	\$ 184,0
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)	(4,6)	1,1	12,4	57,5

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

30 septembre 2018 31 décembre 2017 31 décembre 2016
(retraités) (retraités)

Actif

Actif à court terme

Espèces et quasi-espèces	22,9	\$	864,9	\$	22,3	\$
Débiteurs	530,3		543,4		525,4	
Actifs liés à des contrats	136,3		132,8		106,6	
Impôts sur le bénéfice	7,4		29,3		6,9	
Stocks	157,6		188,1		183,3	
Autres éléments d'actif à court terme	132,9		119,8		102,4	
	987,4		1 878,3		946,9	

Actif à long terme

Immobilisations	3 514,1		3 594,6		3 605,1	
Actifs incorporels	1 046,5		983,1		1 224,0	
Écart d'acquisition	2 697,9		2 695,8		2 725,4	
Instruments financiers dérivés	634,5		591,8		809,0	
Impôts différés	39,7		33,2		16,0	
Autres éléments d'actif	181,6		185,1		177,1	
	8 114,3		8 083,6		8 556,6	

Total de l'actif

9 101,7 \$ **9 961,9** \$ **9 503,5** \$

Passif et capitaux propres

Passif à court terme

Emprunts bancaires	21,7	\$	0,8	\$	18,9	\$
Créditeurs et charges à payer	734,3		738,7		705,9	
Provisions	33,8		25,4		69,3	
Revenus différés	356,5		346,8		339,7	
Impôts sur le bénéfice	125,9		13,3		35,2	
Débiteures convertibles	362,5		450,0		-	
Dérivés incorporés liés aux débiteures convertibles	417,9		442,2		-	
Tranche à court terme de la dette à long terme	16,1		20,4		51,8	
	2 068,7		2 037,6		1 220,8	

Passif à long terme

Dette à long terme	6 152,5		5 516,2		5 616,9	
Instruments financiers dérivés	26,0		34,1		0,3	
Débiteures convertibles	150,0		-		500,0	
Autres éléments de passif	216,8		215,8		516,2	
Impôts différés	714,3		749,2		624,8	
	7 259,6		6 515,3		7 258,2	

Capitaux propres

Capital-actions	300,8		313,9		323,3	
Surplus d'apport	4,7		3,5		2,3	
(Déficit) bénéfices non répartis	(515,6)		601,9		379,4	
Cumul des autres éléments du résultat global	(102,0)		(50,7)		(106,1)	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	(312,1)		868,6		598,9	
Participations ne donnant pas le contrôle	85,5		540,4		425,6	
	(226,6)		1 409,0		1 024,5	

Total du passif et des capitaux propres

9 101,7 \$ **9 961,9** \$ **9 503,5** \$